



Compte-rendu Du Procès verbal De L'Assemblée Générale Du 13 avril 2012 à La Bouille.

Membres présents : 25.

Excusés : 2.

Ordre du jour.

- Point 1** Approbation du PV de l'Agle du 15/02/2012.
- Point 2** Point sur l'implantation de la centrale photovoltaïque.
- Point 3** Démarches et actions envisagées.
- Point 4** Site internet de l'Association.
 - Présentation.
- Point 5** Modification des statuts.
 - Propositions du Conseil d'Administration.*
 - Titre de l'Association - "inclure CAUMONT".
 - Article premier – "inclure CAUMONT".
 - Article 2 – "inclure CAUMONT".
 - Article 3 – Modification du siège social de l'association – "49, chaussée du Roy 76113 Sahurs".
 - Article 7 – Modification de la plage (6 à 9) du nombre d'administrateurs (proposé 6 à 20).
 - Article 9 – 1^{er} alinéa : Proposition d'écrire "L'assemblée générale se réunit au moins 1 fois par an"
- Point 6** Vote des modifications statutaires.
- Point 7** Présentation et élections de 5 nouveaux administrateurs.
 - Dubus Nicolas – Potel Nicole – Valentini Patrick – Temperton Joël – Lallemand Michel.
- Point 8** Questions diverses.

Assemblée Ordinaire.

Pierre Lebrun souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre l'assemblée générale ordinaire.
Il aborde ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Point 1. *Approbation du PV de l'Agle du 15/02/2012.*

Lecture, avec projection sur écran, est faite du PV du compte-rendu de l'assemblée reconstituante et ordinaire du 12 février 2012, qui est adopté à l'unanimité des présents.

Point 2 : *Implantation de la centrale photovoltaïque.*

Pierre LEBRUN pense que les divers courriers adressés pour mettre en garde sur le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque, avec ses effets négatifs tant sur l'environnement, le paysage, l'habitat, l'agriculture ainsi que son incompatibilité avec les zones protégées et en cours de classement, sont vraisemblablement à l'origine de l'attention approfondie qui lui est portée par les services de la préfecture et du blocage constaté de la procédure.

Il rappelle que la Chambre d'Agriculture a émis un avis "très défavorable" sur ce dossier.

Il informe également de l'opposition à ce projet exprimée par le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande.

Il rappelle qu'il a cherché à contacter, plusieurs fois mais sans succès, M. SOENEN Directeur du Territoire de l'Aménagement et de l'Environnement du GPMR et M. WOLKONSKY, dont le projet a été retenu par le GPMR après appel à candidatures, pour une présentation de ce projet au bureau de l'association. M. WOLKONSKY n'a pas donné suite à son offre d'une telle présentation, formulée lors de la dernière assemblée générale. Un courrier lui par conséquent été adressé le 13 mars 2012. Un mois après, le 12 avril, il a fait savoir par mail : « le projet sera présenté lorsqu'il sera dans une phase plus aboutie. En effet, à l'heure actuelle le dossier n'existe pas ».

Le Président informe l'assemblée du projet du GPMR « RVSL amont » sur la commune de Grand-Couronne. Ce projet, dans une phase bien avancée, est l'aménagement d'un pôle logistique en bordure de Seine ; il a reçu le soutien des élus de Grand-Couronne. Il comprend, entre autres, des bâtiments couverts. L'emprise représente une surface de 29ha dont 22 sont consacrés à la seule plateforme logistique et ses 3 entrepôts ont, à notre connaissance, une "couverture terrasse". Une installation d'énergie voltaïque sur ces entrepôts correspondrait parfaitement aux directives environnementales privilégiant les sites industriels. C'est la proposition alternative que fera l'association au GPMR.

Le Président s'est rendu à la mairie de Sahurs pour demander à consulter les CR de la commission cadre de vie des années 2010 – 2011 – 2012 et avoir connaissance des dates des différentes phases prévues pour la procédure de modification simplifiée du POS. M. PASQUIS, 1^{er} adjoint au maire lui a répondu, d'une part, que les CR ne sont pas en mairie et qu'il faut les demander au responsable de la commission M. LEGRAND, et, d'autre part, que la demande de modification, toujours à la préfecture pour avis, n'est pas revenue en mairie.

Jean-Michel THOMAS exprime sa surprise au vu de la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2011, qui précise que comme « la modification est mineure », le maire propose une modification simplifiée du POS.

Il présente ensuite de nouvelles photos, prouvant d'abord la parfaite intégration de panneaux photovoltaïques à Cléon sur des abris pour véhicules. Il montre ensuite des photos prises à partir de nombreux sites habités avec vue directe sur la chambre de dépôts du GPMR où est envisagée l'implantation d'une centrale photovoltaïque. La rupture grossière qu'induirait dans le paysage une telle installation ne saurait à l'évidence être masquée par des mesures compensatoires telles qu'une « haie arbustive ».

Madame PASQUIS, membre de l'association, estime avoir été agressée lors de l'assemblée générale de l'association de la Boucle de Roumare le 9 décembre 2011 par des intervenants non membres de cette association mais en quête d'information sur le projet de centrale photovoltaïque.

Jean-Michel THOMAS lui répond que le ton véhément de certaines interventions était directement lié à l'absence de communication sur ce projet d'installation photovoltaïque, dont elle avait été personnellement informée. Ce sujet a en effet été occulté alors que toutes les personnes qualifiées (du port, de la mairie et du projet) étaient présentes pour en parler et répondre aux préoccupations légitimes qu'il pose au cœur même d'un site aussi précieux

Il déplore cette consigne de silence qui n'a fait qu'exaspérer une partie de l'assistance, choquée par la contradiction manifeste que constitue l'acceptation a priori d'un tel projet par les représentants d'une association dont l'objet est précisément la défense du patrimoine paysager.

La parole est donnée à M. WOLKONSKY, membre de l'association et responsable du projet d'implantation de la centrale. Il confirme que son projet n'existe pas en tant que tel et qu'il ne peut donc le présenter à l'association. Cette affirmation suscite le doute et l'incrédulité car il a lui-même bel et bien présenté un projet, non seulement au GPMR, mais également à la mairie Sahurs, et ce à deux reprises, dont une en présence de la DREAL spécialement conviée.

Mme POTE, adjoint au maire de CAUMONT, et M. TEMPERTON, maire de La BOUILLE, tous deux membres de l'association, informent l'assemblée que le projet en question sera présenté le 11 mai 2012 par M. WOLKONSKY dans leurs mairies respectives ou en réunion commune.

M. WOLKONSKY annonce qu'il prendra contact avec l'association pour une présentation du projet après le 11 mai 2012.

Point 3 : *Démarches et actions envisagées.*

Le conseil d'administration se réunira après le 11 mai et la présentation du projet à la mairie de LA BOUILLE. Un courrier sera adressé au Président du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande pour solliciter une rencontre. Une demande de contact sera renouvelée auprès du GPMR.

Point 4 : *Site internet de l'association – Présentation.*

Le site est présenté par son concepteur, Dominique JOURDAIN, membre de l'association. Le moteur de recherche à privilégier est "GOOGLE" avec – **Défense des Berges de Seine de Sahurs** –

Un menu très ouvert et diversifié est offert, avec les informations sur la mobilisation, les démarches mais aussi les nuisances inévitables qui font combattre ce projet.

Point 5 : *Modification des statuts.* Propositions des modifications à l'Agenda.

Titre de l'Association et article premier :

La commune de CAUMONT est associée aux communes de Sahurs, La Bouille et Molineaux dans la même démarche. Elle doit donc figurer dans le titre de l'association, ce qui implique la modification de l'article premier comme suit :

"Association pour la défense des berges de la Seine de Sahurs, La Bouille, Molineaux **et Caumont**".

Article 2 :

Cet article prend en compte la modification précédente :

Cette association a pour objet la défense du patrimoine et la qualité de vie existante des résidents des communes de Sahurs, La Bouille, Molineaux **et Caumont** contre toute implantation ou exploitation industrielle sur les berges de la Seine à proximité des villages qui entraînerait des nuisances sonores et visuelles et une pollution atmosphérique.

Article 3 :

Modification du siège social.

Le siège social est fixé au : **49 chaussée du Roy 76113 Sahurs.**

Article 7 :

Modification du nombre d'administrateurs.

Le 1^{er} alinéa est modifié comme suit : « L'association est dirigée par **un conseil de 6 à 20 membres**, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles ».

Article 9 :

Le 1^{er} alinéa est modifié comme suit : « L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire **se réunit au moins une fois par an** ».

Point 6 : *Vote des modifications statutaires.*

L'ensemble des modifications est porté à l'approbation des membres présents de l'assemblée générale.

Membres Présents : 25 membres.
Votants 25.
Exprimés 25.
Pour 24.
Abstention 1.

Les modifications statutaires sont approuvées et seront déposées en préfecture.

Point 7 : *Présentation et élections de 5 nouveaux administrateurs.*

Sont candidats pour un poste d'administrateur au sein de l'association.

- DUBUS Nicolas – POTEI Nicole – VALENTINI Patrick – TEMPERTON Joël – LALLEMAND Michel.
Les candidatures sont portées à l'approbation des membres présents de l'assemblée générale.

Membres Présents : 25 membres.
Votants 25.
Exprimés 25.
Pour 23.
Abstention 2.

L'apport des nouveaux membres est approuvé et sera déposé en préfecture.

Point 8 : *Questions diverses.*

Joël TEMPERTON demande que l'apposition de pancartes ne soit effectuée qu'après la présentation en mairie du 11 mai 2012. Il informe, en tant que maire, que cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, à l'issue de la présentation du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le Président clôture la séance.

Fait à Sahurs le 17 avril 2012.

Le Président – Pierre LEBRUN.

Le Secrétaire – Dany GRUYTHERS